

**Procès-verbal de séance du conseil municipal**  
**du 11 avril 2023 à 18h30 (en salle du conseil)**

Présent(s) : M. Francis BETBEDER, Maire, président de séance  
Mme Véronique COMETS, premier adjoint au maire  
M. Stéphane SIMON, adjoint au maire  
M. Philippe MASSOT, conseiller municipal,  
Mme Laurence RIVOT, conseiller municipal,  
M. Roger MONRREJEAU, conseiller municipal  
Mme Magali LASARTE, conseiller municipal  
M. Julien CLAVERIE, conseiller municipal  
M. Daniel SIBERCHICOT, conseiller municipal  
Mme Laurie ARAMENDI, conseiller municipal  
M. Franck BREDE, conseiller municipal

Absents excusés :

Claudette BOUGAULT, conseiller municipal, a donné pouvoir à Philippe MASSOT,  
Laure SUSANNE, conseiller municipal, a donné pouvoir à Francis BETBEDER,  
Laure LACAZETTE, adjoint au maire, a donné pouvoir à Julien CLAVERIE,  
Laurent SAINT AUBIN, conseiller municipal, a donné pouvoir à Laurence RIVOT,

En présence de Janine VERGEZ, secrétaire de mairie, et de Elsa BRUMONT, adjointe administrative, à la table du conseil.

Le quorum est atteint.

À 19h35, M. le maire, président de séance, ouvre la séance et appelle les affaires inscrites à l'ordre du jour dont il décide unilatéralement de modifier l'ordre d'appel.

Laurie ARAMENDI a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**Monsieur le maire fait procéder à l'examen des affaires soumises à l'ordre du jour.**

**Point n°1 :** **Présentation de la situation financière de la commune par Mme Pascale RIVIERE, responsable de la Trésorerie de Saint-Vincent-de-Tyrosse**

Ce point n'a pas été évoqué en conseil mais préalablement à la tenue de celui-ci à 18h30.  
Aucune délibération n'est à prendre sur ce point.

**Point n°2 :** **Procès-verbal de la séance du 22 mars 2023**

M. le maire sollicite l'approbation du procès-verbal (PV).

Laurie ARAMENDI soulève l'absence d'indication relative à l'absence de M. le maire lors du vote des comptes administratifs du CCAS, du budget annexe « cantine-restaurant » et de celui de la commune, cette mention étant nécessaire afin d'éviter que les délibérations soient considérées comme nulles.

À l'unanimité des suffrages exprimés, et sous réserve de la mention de cette modification sur le PV susvisé, le PV de la séance du 22 mars 2023 est approuvé.

**Point n°3 :** **Approbation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023**

Rapporteur : M. le maire

Rappelle le contexte de la présente délibération soumise au conseil.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil approuve l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

**Point n°4 :    **Etat des subventions accordées par le conseil municipal****

Rapporteur : M. le maire

À l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil approuve l'état des subventions préalablement discutées lors de la commission « finances ».

**Point n°5 :    **Cantine-Bon coin – BP 2023****

Rapporteur : M. le maire

Il est mentionné qu'aucun investissement n'est prévu ou à prévoir et que la clôture de ce budget annexe pourra éventuellement être décidé en fin d'année, comme évoqué lors du conseil municipal du 22 mars 2023.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil émet un avis favorable au budget présenté.

**Point n°6 :    **Commune – BP 2023****

Rapporteur : M. le maire

La partie « fonctionnement » appelle les observations suivantes :

- une provision pour créances douteuses doit être constituée à hauteur de 1800 €, nécessitant ainsi de modifier à hauteur de 300 € la ligne budgétaire 6817 ;
- 25 000 € ont été prévus sur le poste 6413 « personnel non titulaire » ; sur question de Laurie ARAMENDI, Janine VERGEZ explique qu'il s'agit notamment de la rémunération des agents recenseurs et M. le maire complète en expliquant avoir reçu une candidature spontanée pour un emploi saisonnier (juillet / août) sur un poste d'agent technique. Laurie ARAMENDI indique qu'il faudra s'assurer des formalités de publicité, que d'autres candidatures pourraient intervenir. M. le maire répond qu'il lui appartient de décider du choix du candidat et que la candidature spontanée provient d'un jeune de 17 ans, Anton OXANDABURU.

La partie « investissement » appelle les observations suivantes :

- Sur question de Daniel SIBERCHICOT, le nouveau camion sera bientôt réceptionné. Concernant l'ancien, la commission décidera de son avenir. Stéphane SIMON indique qu'il est cependant passé au contrôle technique malgré le voyant de la vanne EGR. Daniel SIBERCHICOT s'interroge sur le fait que ce camion soit a priori peu utilisé mais que l'on note une forte dépense de consommation ;
- toutes les subventions (CAF...) auxquelles on pourrait prétendre n'ont pas été notées.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil émet un avis favorable au budget présenté.

**Point n°7 :    **Délibération pour provisions sur créances douteuses 2023****

Rapporteur : Mme VERGEZ, secrétaire de mairie

Comme exposé sur l'ordre du jour de la présente séance, une provision pour créances douteuses doit être constituée sur délibération de l'organe délibérant lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur les comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public. Une provision de 15 % de l'ensemble des pièces prises en charge de plus de 2 ans doit être constituée sur le compte 6817,

À l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil émet un avis favorable à l'octroi d'une ligne budgétaire de 1800 € sur le poste comptable 6817.

**Point n°8 : Délibération pour le lancement des études sur les projets : lotissement Pascouaou II - Rénovation église - Rénovation Bon Coin**

Rapporteur : M. le maire

- **Pascouaou II** : se ferait en 2 tranches

À l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil émet un avis favorable au lancement d'étude.

- **Rénovation église** :

Possible subvention de la DRAC et donc du Conseil départemental.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil émet un avis favorable au lancement d'étude.

- **Rénovation Bon Coin** :

Son avenir pose question dans la mesure où les élèves de l'école maternelle y déjeunent. Une participation citoyenne sera mise en œuvre sur le modèle de la « Pumptrack ».

Des discussions s'engagent autour de ce sujet sachant que le projet Buga a coûté 10 000 € en frais d'études par Soliha à la collectivité et qu'ils sont perdus. Philippe MASSOT précise qu'il ne s'agit pas de fonds perdus, XL habitat s'en servant de base pour le projet.

À la majorité des suffrages exprimés (abstention de Franck BREDE, vote contre de Daniel SIBERCHICOT), le conseil émet un avis favorable au lancement d'étude.

**Point n°9 : Informations diverses**

- **Stéphane SIMON** :

\* Prochaine tenue de la commission urbanisme puis mise en place du PLH où ladite commission fera des propositions

\* M. le maire précise que M. de Robillard vend sa propriété à sa fille et que M. J-Claude Dupreuilh va effectuer 2 lots sur une parcelle lui appartenant

\* les travaux du Meuron continuent

\* l'UTD n'a pas respecté son calendrier sur le curage des fossés

- **Véronique COMETS** :

\* les clôtures de la Pumptrack ont été posées avec Laurent SAINT AUBIN.

Sur question de Laurie ARAMENDI, il s'agit d'une clôture partielle puisqu'un accès pour les pompiers est nécessaire au bout, précision étant faite par M. le maire qu'ils sont intervenus à trois reprises, et que de l'autre côté, une clôture sera effectuée prochainement par Rachel LECHARTRE, riveraine, clôture non mitoyenne avec la municipalité qui décidera ensuite de l'opportunité d'en faire une. Concernant les fils de fer qui dépassent et peuvent constituer un danger pour les enfants, il est répondu qu'il a été difficile de les plier.

\* l'inauguration de la Pumptrack et de l'aire de jeux se fera bien le 15 avril 2023 à 15h00, avec repli à l'école en cas de pluie. Une structure gonflable sera présente pour la démonstration.

**L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance à 20h45.**

Le secrétaire de séance

**Laurie ARAMENDI**